

INTERPELLATION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PORCINE EN WALLONIE »

M. Claude Ancion (MR). – Au cours des dix dernières années, l'agriculture wallonne a perdu environ 1.000 postes de travail par an. Les indicateurs ne donnent pas beaucoup de signes positifs dans ce domaine pour le futur. Mais il y a cependant moyen de réagir. En effet, la valeur de la production agricole wallonne peut être augmentée, sans compromettre la qualité environnementale des territoires ruraux. Une telle voie pourra vraisemblablement, non pas annuler les pertes d'emplois, mais au moins en diminuer le nombre. Le développement de la filière porcine fait partie des mesures qui ont été retenues pour augmenter la valeur de la production agricole wallonne, dans le but soit d'ouvrir de nouveaux postes de travail au sein des exploitations agricoles de notre Région, ou, à défaut, de maintenir ceux existant actuellement. On devrait plutôt parler d'un redéveloppement de la filière porcine. En effet, en Wallonie, le nombre de porcs est plus bas en 2005 qu'il ne l'était en 1980, même si depuis 1995, on connaît une remontée de 21 %. La physionomie des exploitations a beaucoup changé aussi. Dans le secteur porcin, la taille du cheptel moyen a été multipliée par cinq entre 1990 et 2005. Il y a donc moins d'agriculteurs qui font du porc, mais ils en exploitent de plus en plus. Monsieur le Ministre, au vu de ces chiffres et des demandes de permis d'environnement qui atterrissent sur les tables des communes, lesquelles concernent souvent des projets de grande taille, peut-on dire que le secteur porcin s'industrialise de plus en plus en Région Wallonne ? Cela signifie-t-il que la rentabilité n'est pas possible autrement et que l'agriculture ne fait que répondre aux exigences du marché et des consommateurs ? Dans vos précédentes interventions, vous avez souligné que votre politique serait de miser toujours sur la qualité. Comment définissez-vous cette qualité ? La limitez-vous uniquement au Jambon d'Ardenne ou aux conditions prévues pour l'octroi du label « Porc fermier » ? Si tel est le cas, quelle est la proportion de projets actuellement en attente qui répondent à ces critères ? Et quelle politique sera menée pour les autres

projets ? Beaucoup d'opposants aux porcheries de grande taille mettent en avant la problématique du traitement du lisier et le respect du PGDA. N'est-il pas possible de trouver, tout au moins en partie, une solution à ce problème via la biométhanisation des effluents ? Cette piste est-elle suffisamment développée ? Au-delà des problèmes environnementaux soulevés, on a l'impression que le problème pour les exploitations de grande capacité tient surtout à des questions d'aménagement du territoire. Depuis 30 ans, ce sont les plans de secteur qui déterminent les zones d'habitat. Cette situation étant connue et assez figée, ne faudrait-il pas prévoir, pour les activités agricoles qui risqueraient de porter préjudice à la qualité de vie des riverains, une sorte de « distance de sécurité » ou « zone tampon » entre le projet à implanter et une zone habitée ? Les projets qui respecteraient cette distance pourraient dès lors être plus facilement acceptés par la population.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je partage partiellement l'avis de M. Ancion. En effet, je pense qu'il y a lieu de sérier les problèmes entre petites et grandes exploitations. Vous n'êtes pas sans savoir que les petites exploitations peuvent s'implanter n'importe où et n'importe comment, entraînant les effets néfastes que nous connaissons tous. Rappelons-nous le malheureux exemple de la Ferme Papine. Je tiens d'ailleurs, à ce sujet, à saluer la position de M. le Ministre sur ce dossier. Nous devons impérativement poursuivre une politique de développement intégré, au sein de laquelle, toutes les perspectives seraient claires et précisées dès le départ. Il est inadmissible que des importateurs de porcs flamands viennent chez nous avec les porcins, les fournitures et demandent à nos agriculteurs de jouer les « valets » sans la moindre création de richesse sur notre territoire. J'aimerais, par ailleurs savoir, M. le Ministre, où on en est en matière d'épandage et de lisier ? Vous savez que le pouvoir judiciaire a considéré que le lisier n'était pas un déchet. J'aimerais également que nous réfléchissions à la mise sur pied de zones tampons entre les habitations et les exploitations. Là non plus, il n'est pas admissible que des petites exploitations, inférieures à 500 porcs, contournent les réglementations en remplissant leurs écuries et en ne respectant pas les règles en vigueur.*

M. le Président. – Avant de céder la parole à M. le Ministre, je voudrais préciser que j'ai moi-même développé une argumentation similaire à celle de M. Fourny sur ce sujet.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous devez savoir que 94 % du cheptel porcin est produit en Flandre. Nous sommes donc déficitaires par rapport à notre consommation. Il faut également préciser que nous avons permis, dans certaines zones, l'implantation d'entreprises performantes en matière d'abattage et de transformation, avec une qualité de porcs très élevée. Par ailleurs, il existe un cahier des charges très strict, soutenu par les aides AIDA. Les exploitations de porcs étaient bien plus nombreuses par le passé et cette baisse d'exploitation se rencontre également dans les autres pays européens. Heureusement, même s'il existe de nombreux projets en la matière, une faible quantité de ceux-ci se transforme en exploitations nocives d'un point de vue environnemental. Trois outils existent pour développer la filière. Tout d'abord, nous avons les permis d'environnement. Ensuite, nous avons le PGDA. A cet égard, nous avons dû prouver que nous étions capable de gérer la charge d'azote. Je veux préciser qu'il n'est pas question d'accepter que le lisier soit considéré comme un produit. Pour nous, il est un déchet. Ce sera donc non à l'importation de lisier. Précisons que les agriculteurs sont sanctionnés lorsqu'ils ne respectent pas les règles. Mais je veux éviter l'utilisation par d'autres de notre capacité d'absorption. Enfin, la troisième mesure chapeaute l'ensemble des normes en la matière puisqu'elle concerne les conditions sectorielles et intégrales. Il faut aussi relativiser certaines doléances. Je pourrais vous citer des exemples d'agriculteurs développant des qualités différenciées, utilisant des matières premières wallonnes, implantés à plus d'un kilomètre de toute habitation et contre lesquels des pétitions circulent. Pour ce qui est de l'étude menée par IDELUX, nous n'avons pas encore de résultats. Vu le temps que cela prend, je n'écarte pas la possibilité de la confier à quelqu'un d'autre. En matière de classification des élevages, il existe déjà, aujourd'hui, des normes relatives aux

récepteurs sensibles. Des modèles d'objectivation des nuisances olfactives sont de même disponibles.

M. Claude Ancion (MR). – *Il faut reconnaître qu'en matière environnementale, l'élevage porcin est un réel problème, y compris pour les gestionnaires communaux. Il est vrai que des exploitants flamands s'installent chez nous, mais nous faisons de même en matière bovine. Par ailleurs, si l'on considère que la moyenne de la consommation de porcs par habitant wallon varie entre 45 et 50 kilos par an, il est impossible de répondre à cette demande avec un cheptel 370.000 porcs. Le taux de liaison au sol est très bon, puisqu'il se situe entre 0,5 et 0,6, pour autant qu'il s'agisse de lisier produit en Wallonie. Je suis d'accord avec mes Collègues prônant l'instauration de zones tampons entre les habitations et les exploitations. Il faut toutefois savoir que l'épandage est une nuisance temporaire, que le lisier peut parfois provenir d'un élevage situé à plus de 10 kilomètres. Il nous faut donc réglementer au mieux en faisant preuve de bon sens. Pourrait-on, par ailleurs, obtenir les résultats des recherches entamées par votre prédécesseur en vue d'améliorer la qualité de l'élevage ?*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *L'étude est toujours en cours.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Ce débat a le mérite d'ouvrir la discussion sur un sujet particulièrement important. Je constate que les points de vue ne sont pas trop éloignés et que nous souhaitons tous améliorer la qualité de la production. Je ne peux que m'inscrire dans l'objectif de développer une filière porc de qualité.*

Parlement Wallon - Commission de l'Environnement - mardi 20 novembre 2007